



# Invesco Funds

*Société d'investissement à capital variable (SICAV)*

Document complémentaire destiné à l'information des investisseurs en France

## 7 octobre 2022

Ce document d'information fait partie intégrante et doit être lu conjointement avec le Prospectus d'Invesco Funds daté du 7 octobre 2022.

---

# Information complémentaire pour les investisseurs en France

---

## Éligibilité au Plan d'Épargne en Actions

Les compartiments listés ci-dessous peuvent être détenus dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions (« PEA ») en France :

- Invesco Continental European Equity Fund ;
- Invesco Euro Equity Fund ;

À ce titre, ces compartiments sont investis de manière permanente à hauteur de 75 % au moins dans des sociétés ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne (ainsi que le Royaume-Uni pour autant que la réglementation applicable l'autorise), ou dans un autre État partie à l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

## Fiscalité

L'attention des investisseurs fiscalement domiciliés en France est attirée sur l'obligation de procéder à la déclaration des revenus qui, résultant des cessions intervenues entre les compartiments de la SICAV, sont soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières.